

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
14 avril 2008

BUDGETS PRIMITIFS 2008

Adoption du budget primitif 2008, à l'unanimité, résumé comme suit :

a) Budget Principal

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL	961 715,25 euros	961 715,25 euros

FIXATION DES TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES

A l'unanimité il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales, qui demeurent les suivants :

	2008 Commune
TH	15.66%
FB	14.24%
FNB	57.89%

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
TOTAL	402 000 euros	402 000 euros

- Certaines dépenses et recettes seront individualisées, en section d'investissement, dans les opérations suivantes :
 - Ensemble Sports et Loisirs
 - Aménagement RN 124 – tranche 4 (uniquement des Restes à Réaliser)
 - Aménagement RN 124 – tranche 5 (uniquement des Restes à Réaliser)
 - Toilettes publiques – WC RAM (uniquement des Restes à Réaliser)
 - Presbytère
 - TREMA
 - Local Entente Bouliste
 - Local ACCA
 - Ecole
 - Création point de collecte déchets verts
 - Cimetière

- L'inscription en opérations non individualisées – section d'investissement :
 - A l'article 2158 – des dépenses d'équipement pour l'atelier technique, des dépenses de signalisation avec vitrine ;
 - A l'article 2183 – des dépenses liées à l'acquisition d'une imprimante ;
 - A l'article 2184 – d'une armoire et de rayonnages ;
 - A l'article 2313 – des travaux liés au local situé sur la place ; au stade du Tremblant et à l'église.

b) Budget Annexe ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u> :	<u>Investissement</u> :
Dépenses : 59 224,84 euros	Dépenses : 18 166,44 euros
Recettes : 59 224,84 euros	Recettes : 18 166,44 euros

DELIBERATIONS SE RAPPORTANT AU BUDGET PRIMITIF.

- Accord pour le versement de la somme de 600 € au relais paroissial pour le fleurissement de l'église.
- Accord unanime pour verser au CAUE des Landes (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'Environnement) la cotisation 2008, à savoir : 158 €.
- Il est décidé, à l'unanimité :
 - ↳ le maintien de l'indemnité du Maire : 43% de l'indice 1015 ;
 - ↳ la revalorisation des indemnités des Adjoints : 12% de l'indice 1015 ;
- A l'unanimité, il est décidé l'octroi des subventions suivantes aux associations ayant fourni l'ensemble des justificatifs exigés ;

Associations	Montant
<i>Centre de Loisirs Aire 2007 (déjà voté)</i>	270,00
Donneurs de Sang Bénévoles	80,00
Prévention Routière	94,50
Coup de Pouce	80,00
Banda Los Craignos	610,00
Entente bouliste	160,00
Association Maires des Landes	380,57

- A l'unanimité, il est décidé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 €, à l'ASC (football), pour l'organisation d'un déplacement en bus lors de la finale de la coupe du district jouée par l'équipe I du club, le 11 mai 2008, à Mont-de-Marsan. Cette subvention devant permettre aux enfants de s'y rendre et ainsi d'y participer à moindre coût.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL – 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter de 21,50 h à 35 h par semaine, la durée de travail du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE – 2^{ème} CLASSE

En vue de pallier le départ à la retraite d'un agent,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

ACQUISITIONS FONCIER COMMUNAL (par le GIE Foncier A65 pour l'autoroute Langon Pau

Acquisition à la Commune de Cazères de 2 parcelles nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.
Parcelles situées dans l'emprise de l'autoroute :

- n°26 section ZH pour partie, située au TREMA pour une superficie de **600m²**
- n°157 section H située à CLOCHE pour une superficie de **4 m²**

Pour un montant toutes indemnités confondues de **290 €**.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal a également autorisé le Maire à signer la convention de dommages de travaux publics, conformément aux dispositions des protocoles relatifs aux acquisitions. Le GIE Foncier A65, s'engage à verser à la commune une indemnité de **73€**.

TAXE FORFAITAIRE SUR CESSIONS DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Il est décidé de ne pas instituer cette taxe.

GAMA – DEMANDE ACQUISITION PARCELLE

Cette société souhaite acquérir un bout de chemin communal nouvellement créé dans le cadre des travaux connexes et qui est maintenant coupé par l'autoroute. Une partie de ce chemin (560 m²) se trouve dans le périmètre que GAMA exploitera prochainement.

Accord unanime du Conseil Municipal pour vendre à la société GAMA, pour l'euro symbolique, une partie du chemin des étangs (cadastré section ZH n°26), d'une superficie de 560 m². Les frais afférents seront à la charge de la société GAMA.

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Jean-Pierre DUBAQUIER est nommé correspondant défense.

ELECTION DELEGUES SUPPLEANTS AU SI MOYENNE ADOUR

Messieurs Jacques SOUS et Lionel SALÉ sont élus délégués suppléants pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

ELECTION DELEGUES SIVU DU CEG DE GRENADE

Messieurs Jean-Michel ESTEFFE et Christophe TRIGEARD sont élus délégués pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des 24 noms qu'il proposera aux services fiscaux afin de composer cette commission. Les services fiscaux en choisiront 12 (6 titulaires et 6 suppléants).

TIGF - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Redevance due par TIGF pour les canalisations de gaz traversant le domaine public.

A l'unanimité, il est décidé de retenir le taux maximum, soit 0,035 € le mètre, auquel s'ajoute une part fixe de 100 €.

Soit, pour 132,77 mètres de canalisations, une recette totale pour la commune de 104,65 €.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A l'unanimité, il est décidé de ne pas revaloriser cette redevance.

DIVERS - INFORMATIONS

- Le concert de printemps aura lieu à la salle des fêtes le samedi 19 avril, le soir.
- Les membres du CCAS, extérieurs au conseil municipal, choisis par Monsieur le Maire sont : Mme Ginette SENTUC, Mme Anne-marie MOUCHEZ, Mr Robert ALIVON, Mr Alain MASMONTET et Mr Jacques BRETON.
- Un document relatif au « 1% paysage et développement » est distribué à chaque conseiller.
- Information est donnée sur les dossiers influenza aviaire et fièvre catarrhale.
- SIVU Scolaire : les délégués font un compte-rendu de la réunion du 10 avril 2008.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 19 avril 2008.

Le Maire,

Francis DESBLANCS